

Les avantages de votre composteur

Simplicité : un kit astucieux.

Présentation en kit cerclé, le montage des panneaux à l'aide d'une simple clé Allen ne nécessite pas plus de 5 minutes.



Ecologie : le bois PEFC.

L'ensemble des bois provient de forêts françaises gérées durablement - label environnemental et de gestion durable PEFC - Programme Européen de Forêts Certifiées.

Protection : traitement autoclave.

Sans chrome, ni arsenic, le traitement en autoclave protège le bois tout en préservant l'environnement.

Dimensions : largeur 74 cm, profondeur 83 cm, hauteur 81 cm.

Efficacité : une aération maîtrisée.

Ses lames jointes préservent l'homogénéité de la masse des matières à décomposer évitant ainsi le dessèchement sur son contour.

Facilité : un composteur très accessible.

Le couvercle conçu en deux parties identiques se manipule aisément et se retire complètement pour la dépose des déchets.

La partie frontale est composée de deux trappes amovibles qui facilitent le retournement des matières et la récupération du compost.

Un doute, une question ?

Contactez nos services au 04 68 11 97 00



ZA Lannolier
1075 bd François Xavier Fafeur
11890 Carcassonne Cedex 09
T 04 68 11 97 00

www.covaldem11.fr

Covaldem11
Collecte et Valorisation
des Déchets Ménagers de l'Aude

Covaldem11
Collecte et Valorisation
des Déchets Ménagers de l'Aude



Adoptez un composteur



de l'Or vert
dans nos poubelles !



Convention de mise à disposition d'un composteur de jardin

Le Covaldem11 met à disposition des composteurs domestiques auprès des usagers résidant dans les communes de son territoire. Cette mise à disposition s'accompagne de la signature d'une convention. Cette opération est cofinancée par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et le Conseil Général de l'Aude.



Entre les soussigné :

Le Covaldem11 représenté par son Président, ci-après désigné le Covaldem11 ;
Et Madame, Monsieur (rayer les mentions inutiles),

Nom

Prénom

ci après désigné l'Usager,

• Adresse

• Code Postal

Ville

• Téléphone

Important pour vous contacter

• Mail

Je n'accepte pas de recevoir d'information de la part de la collectivité



Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet :

Le Covaldem11 met à la disposition des habitants résidant dans une commune du territoire, un composteur de jardin. Les contractants ont pour objectif de pratiquer le tri des déchets verts et organiques à la fin de diminuer la production d'ordures ménagères, contribuant ainsi à la prévention des déchets et la protection de l'environnement.

Article 2 : Matériel fourni lors de la mise à disposition :

Un composteur domestique de 400 litres en bois autoclavé (largeur 74cm, profondeur 83cm, hauteur 81cm), un bio seau de 10 litres, une notice d'installation, un guide du compostage.

Article 3 : Modalités :

Le matériel mis à disposition sera livré dans les meilleurs délais après signature et envoi de la présente convention, accompagnée du règlement de 15 euros (Net de taxe) par chèque à l'ordre de « Régie de Composteurs Covaldem11 » ou en espèce uniquement au siège : ZA Lannolier - 1075 Bd François Xavier Fafeur - 11 890 Carcassonne Cedex 9.

Article 4 : Engagements :

Le Covaldem11 s'engage à :

- Accompagner les utilisateurs dans leur effort de tri à la source. A cette fin, un maître composteur pourra donner les consignes et les indications sur le compostage et la bonne utilisation du compost produit. Il pourra assurer un suivi personnalisé des foyers intéressés,
- Fournir un matériel adapté pour le compostage des déchets fermentescibles.

Le Bénéficiaire s'engage à :

- Respecter les consignes d'utilisation du matériel,
- Utiliser le composteur sur le territoire du Covaldem11. Il restituera le composteur en cas de déménagement ou de non utilisation (aucun remboursement ne sera alors effectué).

Article 5 : Garantie et remplacement du matériel

Le matériel mis à disposition bénéficie d'une période de garantie « constructeur » contre tout vice de fabrication. Si nécessaire, le bénéficiaire pourra faire une demande de réparation ou de remplacement auprès du Covaldem11 qui interviendra gratuitement, après constat et accord de la collectivité.

Article 6 : Conformité, risques et responsabilités :

Le Composteur mis à disposition par le Covaldem11 répond aux prescriptions de la Marque NF Environnement concernant les matériaux composants et leur assemblage. Les caractéristiques du composteur n'impliquent pas de risque particulier pour la sécurité de l'utilisateur et de son environnement. Le Covaldem11 décline toute responsabilité en cas de dommage subi par le bénéficiaire impliquant le composteur.

Fait à

le

Le bénéficiaire

Le Président,
Jean-Jacques Camel

